Informations de base

2025/2623(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Normes techniques de réglementation précisant les éléments qu'une entité financière doit déterminer et évaluer lorsqu'elle sous-traite des services TIC qui soutiennent des fonctions critiques ou importantes Complétant 2020/0266(COD) **Subject** 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	ECON Affaires économiques et monétaires		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/03/2025	Publication du document de base non-législatif	C(2025)01682	
24/03/2025	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
02/04/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/07/2025	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/2623(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2020/0266(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/10/02491

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2025)01682	24/03/2025	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	